université de TOURS

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 30 septembre 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-49

Le conseil d'administration s'est réuni le 30 septembre 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 septembre 2019.

Point de l'ordre du jour :
1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 8 juillet 2019

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 8 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	**26**
Contre :	0

Pièce jointes :
- compte rendu du conseil d'administration du 8 juillet 2019.

Fait à Tours, le 03 octobre 2019
Le Président,

Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 04 OCT. 2019 Transmise au recteur le : 04 OCT. 2019

Direction des Affaires Juridiques et du patrimoine

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 08 juillet 2019

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; Mme Anne DUITTOZ ; M. Emmanuel NERON ; M. Claude OPHELE ; M. Philippe PREVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;
Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Benjamin LAVERGNE ;
M. Pascal MEICHEL ; Mme Emily ROSENFELD ; M. Emmanuel THIBAULT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;
M. Killian DEVENEY ;
Mme Catherine BEAUMONT ;

Ont donné procuration

M. Jean FABBRI à M. Stéphane SERVAIS
M. David FIALA à M. Philippe VENDRIX
M. Killian RASCHEL à M. Philippe ROINGEARD
M. Clovis TAUBER à Mme Anne DUITTOZ
Mme Juliette ROUSSEAU à M. Stéphane SERVAIS
M. Quentin HENNION-IMBAULT à M. Killian DEVENEY
Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe ROINGEARD
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

M. Daniel ALQUIER, Vice Vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile GOÏ, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie étudiante, chargée de la formation initiale tout au long de la vie ; M. Jean-Charles BILLAUT, Vice-président chargé des relations avec les organismes de recherche et les agences de financement ; Mme Concetta PENUTTO, Vice-présidente chargée de l'égalité, du handicap et de la diversité ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ; M. Didier SABOURAULT, Directeur de cabinet ; Mme Nathalie ALBERT, Directrice de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Benoit PIERRE, directeur du CESR ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines ; Mme Carine BERBERI.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 juin 2019.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du 3 juin 2019 par la délibération n°2019-35.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations par le Président

- Recrutement médecin de prévention

Le Président informe le conseil que l'université a enfin réussi a recruter un médecin de prévention. Il s'agit du docteur Marie-Amélie Ménard qui prendra ses fonctions le 19 août 2019. La fonction était vacante depuis deux années.

- Parcoursup

Le Président fait un point sur ParcourSup. Il y a, à ce jour, 5073 propositions d'admission acceptées définitivement.
Les filières suivantes sont (déjà) remplies à plus de 80% : PACES, LEA, doit, psychologie et sciences de la vie, avec beaucoup de candidatures en attente.
Il faut encore attendre pour avoir une idée plus précise du nombre total des primo-arrivants en L1.

- Immobilier

Le Président informe le conseil que deux dossiers immobiliers importants seront présentés à la séance du 30 septembre 2019 : le dossier d'expertise de l'opération de réhabilitation des Tanneurs (CPER 2015-2020) et le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).
Le dossier d'expertise de l'opération de regroupement de l'EPU devrait être présenté au conseil du 7 octobre ou du 8 novembre 2019.
Par ailleurs, les orientations du prochain CPER (2021-2027) devraient être adressés aux Préfets de région début septembre, volet immobilier et équipements scientifiques.

2.2. Calendrier des instances 2019-2020 - modifications

Le calendrier 2019-2020 des instances a été remis aux membres du conseil.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget rectificatif 2019 n°1.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 470 ETPT :
  - dont 2 090 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
  - dont 380 ETPT hors plafond d'emplois législatif.

- 213 200 583€ d'autorisations d'engagement :
  - dont 163 866 637€ personnel ;
  - dont 34 497 940€ fonctionnement ;
  - dont 0€ intervention ;
  - 14 836 005€ investissement.

- 212 144 556€ de crédits de paiement :
  - dont 163 866 637€ personnel ;
  - dont 28 218 402€ fonctionnement ;
  - dont 0€ intervention
  - dont 20 059 517€ investissement.
  - dont 210 352 422€ de prévisions de recettes.

- - 1 792 135€ de solde budgétaire.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 3 254 049€ de variation de trésorerie ;
- 0€ de résultat patrimonial ;
- 4 152 226 € de capacité d'autofinancement ;
- - 896 997€ de variation de fonds de roulement.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif par la délibération n°2019-36 (23 pour – 3 contre).

3.2. Propositions de la commission des moyens du 28 juin 2019.

En plus du budget rectificatif 2019 n°1, la commission des moyens a examiné d'autres points qui nécessitent l'approbation du conseil d'administration :

- approbation d'admissions en non-valeur ;
- approbation d'un don de MEDTRONIC ;
- approbation des tarifs du DU M2RI 3EA ;

Le conseil d'administration approuve les points évoqués par la commission des moyens par la délibération n°2019-37 (23 pour – 3 abstentions).

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Protocole relatif aux situations de harcèlement/discrimination/violence.

Le CA de l'université a approuvé, lors de sa séance du 2 juillet 2018, le schéma directeur égalité. Dans ce schéma, deux des axes sont consacrés à la lutte contre les violences et les discriminations. Par ailleurs, un dispositif a été mis en place pour signaler et traiter les situations de harcèlement (procédures et commission d'écoute). Dans la pratique, la commission d'écoute a été amenée à prendre en charge aussi bien des situations de harcèlement que des situations de violence et de discrimination. Il est ainsi proposé un protocole unique et une procédure commune pour traiter les situations de harcèlement, de discrimination et de violence.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le protocole harcèlement, discrimination et violence ; ce protocole annule et remplace les procédures harcèlement approuvées par les délibérations du CA n°2017-20 (étudiants) et n°2017-59 (personnels) par la délibération n°2019-38.

4.2. Réorganisation du CUEFEE.

La proposition de rattacher fonctionnellement le SPSI à l'UFR lettres et langues repose sur les objectifs suivants :

- accueillir les étudiants dans des locaux plus modernes, plus agréables et plus adaptés ; Améliorer l'image qu'ils ont du CUEFEE à travers une communication renouvelée et qui

passe notamment par un changement de nom plus parlant. Il est proposé le nom suivant : centre de ressources pour l'apprentissage du français (CRAF) ;
- simplifier l'arrivée des étudiants internationaux et d'échange et le suivi des cours, en les accueillant sur le site des Tanneurs qui regroupe les UFR Lettres et Langues et ASH. Faire profiter ces étudiants des services offerts aux Tanneurs (CRL, Bibliothèques, vie culturelle) ;
- intégrer le personnel enseignant et administratif du CUEFEE au sein d'une plus grande structure pour rompre l'isolement, développer les liens avec les composantes et les autres personnels de l'Université ;
- calquer le mode de fonctionnement du CRAF sur celui d'un département d'enseignement en se rapprochant des labos de recherche de l'UFR.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rattachement fonctionnel du CUEFEE à l'UFR lettres et langues par la délibération n°2019-39.

4.3. Conventions internationales.

Le conseil d'administration doit approuver huit conventions internationales (quatre conventions d'échange, une convention formation-recherche et trois accords-cadres).

Approbation des huit conventions internationales suivantes :

- convention d'échange d'étudiants – Universidad Ricardo Palma (Pérou) ;
- convention d'échange d'étudiants – Konan Unversity (Japon) ;
- convention d'échange spécifique – Université Libanaise (sous réserve de la validation par le conseil de l'UFR Lettres et Langues) ;
- convention d'échange spécifique – Université Saint-Esprit de Kaslik Liban (sous réserve de la validation par le conseil de l'UFR Lettres et Langues) ;
- convention formation recherche – Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban) ;
- accord-cadre - Università di Napoli Federico II (Italie) ;
- accord-cadre - Souphanouvong University (Laos) ;
- accord-cadre - Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les huit conventions internationales (quatre conventions d'échange, une convention formation-recherche et trois accords-cadres) par la délibération n°2019-40.

4.4. Transfert d'emplois de la COMUE Centre-Val de Loire à l'université de Tours.

Compte tenu du fait que la COMUE Centre-Val de Loire n'a jamais mis en place ses instances de gouvernance et, de fait, ne fonctionne pas, le MESRI a signifié à l'administrateur provisoire de la COMUE que ladite COMUE serait très prochainement dissoute. Les deux agents titulaires employés par la COMUE doivent donc être affectés dans un des établissements de la COMUE. Dans la mesure où ces deux agents ont manifesté le souhait d'être affectés à l'université de Tours, le conseil d'administration doit approuver le transfert de ces deux emplois et des deux agents titulaires à l'université de Tours.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le transfert à l'université de Tours de deux emplois de la COMUE Centre-Val de Loire et des deux agents titulaires affectés sur ces emplois par la délibération n°2019-41.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2019 – session au fil de l'eau.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2019 ou en cours d'année universitaire 2019-2020.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2019 – session au fil de l'eau n°2019-32 par la délibération n°2019-42 (26 pour - 3 abstentions).

5.2. Primes de charge administrative : liste des fonctions et montant.

Conformément à l'article 3 du décret n°90-50 du 12 janvier 1990, le conseil d'administration doit arrêter, pour l'année universitaire 2019-2020, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives (PCA) ainsi que les montants d'attribution.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charge administrative pour l'année universitaire 2019-2020 ainsi que les montants d'attribution par la délibération n°2019-43.

5.3. Statuts du CHSCT

Il est proposé de modifier les statuts du CHSCT afin de prévoir :
- la présence au comité, à titre consultatif, de la psychologue du travail et de l'assistante sociale ;
- les modalités de désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint du comité ;
- la constitution de groupes de travail.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des statuts du CHSCT par la délibération n°2019-44.

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1. Propositions de la CFVU du 27 juin 2019 – conventions.

Le conseil d'administration doit approuver quatre conventions examinées par la commission de la formation de la vie universitaire du 27 juin 2019 :
- approbation de la convention de partenariat relative à l'organisation d'un DU français concomitant avec un certificat d'enseignement complémentaire tunisien (Université de Sousse) ;
- approbation de la convention relative aux modalités de coopération du master économie internationale co-accrédité entre les universités d'Orléans et de Tours ;
- approbation de la convention relative aux modalités de la mise en place d'un centre de passage d'examen de test d'évaluation de la certification bureautique et compétence digitales (TOSA) ;
- approbation de la convention avec le Rectorat d'Orléans-Tours relative au DIU enseigner l'informatique au lycée.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les quatre conventions examinées par la commission de la formation de la vie universitaire du 27 juin 2019 par la délibération n°2019-45.

6.2. Propositions de la CFVU du 27 juin 2019 – réglementation/cadrage.

Le conseil d'administration doit approuver plusieurs points relatifs à la réglementation et au cadrage des études proposés par la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 juin 2019 :
- approbation des modalités de contrôle des connaissances de licence ;
- approbation des modalités de contrôle des connaissances de master ;
- cadrage de la période de césure ;
- cadrage de la fonction de direction d'études ;
- cadrage du contrat pédagogique pour la réussite étudiante ;
- instruction sur la gestion administrative et pédagogique des étudiants mineurs ;
- cahier des charges de l'UE compétences, engagement, réflexion citoyenne, pratiques (CERCIP)

Le conseil d'administration approuve les points relatifs à la réglementation et au cadrage des études proposées par la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 juin 2019 par la délibération n°2019-46 (23 pour – 3 contre).

6.3. Propositions de la CFVU du 27 juin 2019 – diplômes

Le conseil d'administration doit approuver des créations de diplômes et modifications de maquettes examinées par la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 juin 2019 :
- approbation de la création d'un parcours de philologie de la licence LEA avec l'université de Bochum ;
- approbation de l'attribution d'ECTS spécifiques pour les enseignements suivis par les étudiants d'échange en lettres et langues ;
- approbation de la création du DIU enseigner l'informatique au lycée ;
- approbation des modifications des MCC des UE communes des maquettes des masters MEEF second degré ;
- approbation des modifications des maquettes et des MCC des diplômes d'études de pharmacie ;
- approbation de l'offre de formation CERCIP 2019-2020 ;
- approbation de la modification de la délibération du conseil d'administration n°2019-34 du 3 juin 2019 : les parcours histoire/géographie et musique dont FOAD de la mention MEEF sont ajoutés sous la rubrique Arts et sciences humaines.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les créations de diplômes et modifications de maquettes examinées par la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 juin 2019 par la délibération n°2019-47.

7. RECHERCHE ET VALORISATION

7.1. Démarche pour l'obtention du label HRS4R – stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs

Le label HSR4R (stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs) est un label européen qui va devenir obligatoire pour le dépôt de projets européens. Ce label regroupe les 40 items auxquels les chercheurs ont beaucoup de difficulté à répondre mais qui sont des éléments constitutifs du dépôt d'un projet européen. A partir du moment où un établissement a obtenu ce label, il n'est plus obligatoire d'y répondre individuellement pour chaque projet. Pour information, en 2016, seuls l'université de Montpellier et l'INRA l'avaient obtenu. En 2019, 28 universités ou établissements de l'ESR et organismes (dont le CNRS, l'INSERM) sont labellisés et 18 universités, dont celle d'Orléans, sont en cours de labellisation. Il est proposé de s'engager dans la démarche :

- approbation du principe de s'engager dans la démarche afin d'obtenir le label HRS4R ;

- adhésion à la charte européenne du chercheur et au code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le label HSR4R par la délibération n°2019-47.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 09 juillet 2019

Le Président,
Philippe Vendrix

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)